

Assises de la prévention – Chantier 4 – Journée 1

1. Accueil des participants et tour de table

Animateurs : **Anne-Sophie Fontaine**, Directrice de la l'AMO Passage et **Martine Nothomb**, Chargée de prévention au Service de prévention du Luxembourg.

Liste des participants :

Céline **Mohnen**, Christine **Degraux**, Christophe **Nieulandt**, Delphine **Pirson**, Gaëlle **Barvaux**, Jeanine **LEHAUT**, Jennifer **Bergmann**, Katja **Loneux**, Ludivine **Renard**, Marc-Antoine **Boursier**, Muriel **Delcroix**, Nathalie **Pierroux**, Noé **Peeters**, Olivier **Gatti**, Julie **Pani**, Bertrand **Pufalt**, Sébastien **Godart**, Sébastien **Hertsens**, Séverine **Charmes**, Sophie **Vilain XIII**, Thérèse **Dumst**, Vincent **Léonard**, Marie-Pierre **DURT**, Cédric **Lammens**, Pauline **Lemal** + Eloïse **Vershelde**, Cindy **Guerifs**, Muguette **Poncelet**.

2. Rappel du processus de travail, par **Anne-Sophie Fontaine**

- a. **Visée :** aboutir des propositions de mise en œuvre du livre 1 impliquant ou non des changements législatifs → pas uniquement des recommandations, mais aussi des projections.
- b. **Étapes :**
 - **En 2021-2022 : identifier, problématiser et adopter les questions** à investiguer collectivement pour favoriser les actions et les relations entre les acteurs de la prévention > **Travail réalisé via les contributions, les entretiens exploratoires et lors de la journée du lancement du 13 mai 2022.**
 - De septembre 2022 à janvier 2023 : mise en débat et stabilisation de des questions adoptées au sein de groupes de travail (chantiers) qui **élaboreront des actions possibles/propositions > Concrètement, ça représentera 5 temps de travail d'une demi-journée par chantier, temps de travail programmés d'ici fin janvier 2023**
 - **En 2023 :** synthèse, analyse et **mise en perspective des résultats** produits en 2022 (quels sont leurs principes de pertinence et de cohérence, quels sont leurs enjeux et leurs conséquences sur les pratiques) et large diffusion des résultats de l'ensemble du processus, notamment via le collège de prévention, pour mai 2023.
 - **D'un point de vue méthodologique**, ce processus implique que nous allons travailler, à partir de maintenant, dans le cadre de ces chantiers, sur des questions à résoudre (nous n'allons donc pas centrer nos activités autour des débats). Ceci veut dire que chaque chantier aura :
 - un ou plusieurs problème(s) pratique(s) à résoudre ;
 - les causes sur lesquelles il faut agir
 - les actions possibles que les participants aux chantiers recommanderaient comme réponses au(x) problème(s).
- c. **Communication :**
 - Envoi par mail aux participants au chantier des projets de PV encore à approuver, approbation du PV à la réunion suivante (sauf pour le PV de la dernière réunion qui sera approuvé par mail), publication des PV approuvés sur le site des assises.
 - Les comptes rendus des discussions se déployant dans les chantiers doivent être aussi complets que possible de manière à pouvoir servir de base pour rédiger l'évaluation

finale des assises de la prévention. Les réunions pourront donc faire l'objet d'un enregistrement. Le principe de représentativité est fondamental dans le processus des assises. Nous partons donc de l'idée que toute personne qui a voulu s'inscrire aux chantiers a pu le faire en ayant accès à toutes les informations utiles (qui sont par ailleurs régulièrement mises en ligne au fur et à mesure de l'avancement des travaux collectifs) et que chacun est prêt à assumer nommément ses propos.

3. Brève présentation de la proposition à propos de la problématique existante et des matériaux disponibles (tout ce qui a été produit depuis le début du processus, par **Martine Nothomb**

→ **Présentation de la problématique en entonnoir** : de la contextualisation (rappel de travaux antérieurs) au rappel des deux questions qui ont été retenues.

Au départ, cinq domaines de participation ont été questionnés et des réponses sous forme d'actions ont été dégagées des travaux préparatoires. (Contributions et expériences participatives)

- 1 l'information et les conditions préalables nécessaires à une vraie participation (lieu, temps moment propices ; méthodes de positionnement et de questionnement ; liens préexistants, confiance ; rapport égalitaire ; informations préalables...)
- 2 la participation à la révélation d'un problème, à son analyse, à sa communication (processus de participation à soutenir tout au long du travail : cerner besoins, travail exploratoire, supports accessibles et didactiques...)
- 3 la conception de l'action menée pour répondre au problème : pour concevoir l'action utiliser des techniques d'intelligence collective, cheminement progressif...
- 4 la réalisation de l'action : adaptation aux modalités, aux codes et aux rythmes des familles/jeunes ; valoriser les victoires intermédiaires...
- 5 la question de la participation des jeunes à l'évaluation de l'action a été posée.

→ Des questions sont posées au travers des interviews :

- Travail la bienveillance et les postures professionnelles - Luc VANDORMAEL
- La participation impose-t-elle une présence à tout moment ? - L. GENIN de Vie Féminine
- Les jeunes sont-ils commanditaires de l'action ? - Alexandre ANSAY du CBAI

→ Lors de la journée du 13 mai, les exposés de la matinée exposent :

- L'importance des rôles destémoins du vécu, des facilitateurs et des militants au RWLP pour favoriser l'émergence des points de vue des personnes sur leur attentes d'une politique de prévention.- Christine MAHY
- L'importance de travailler selon un processus sous forme de dialogue. - Jean BLAIRON

DEUX défis sont pointés :

- Le fait d'arriver à réduire le déséquilibre dans la relation qui sépare les professionnels des jeunes et des familles
- La nécessité de concevoir et de mettre en place des ajustements avec les partenaires qui ne considèrent pas les jeunes ou leurs familles ni comme sujets d'aide ni comme commanditaires de l'action.

DEUX QUESTIONS ressortent en priorité :

- Comment installer et faire percoler un rapport égalitaire avec le public dans nos actions et dans les actions conjointes ?
- Comment construire à partir de là une complémentarité avec tous les acteurs mobilisés pour les jeunes de 0 à 22 ans ?

4. Stabilisation de la définition du problème à résoudre au départ de ces deux questions et des actions possibles par Anne-Sophie Fontaine

- a. Quels sont les problèmes pratiques rencontrés ?
- b. Quelles sont les causes sur lesquelles il faut agir ?
- c. Quelles sont les actions possibles ?

En d'autres mots, quels sont les problèmes pratiques rencontrés par rapport au déséquilibre entre professionnels et public des actions ?

- Aborder ces 3 questions au départ de la méthode « popcorn » (les participants s'expriment tour à tour, de manière aléatoire, sans ordre prédéfini mais en veillant à ne pas se couper la parole et à ne garder la parole que pendant +/- une minute, de manière à permettre l'expression de chacun).
- Au fil de l'échange, faire apparaître :
 - Ce qui semble clair et partagé pour tous (autour d'un certain consensus) ;
 - Ce qui reste encore confus, nébuleux pour certains ;
 - Les zones de tension, de désaccord ;
 - Les questions qui restent en suspens.

5. Place aux échanges

Quels sont les problèmes pratiques rencontrés par rapport au déséquilibre entre professionnels et public des actions ?

Noé Peeters : La difficulté du facteur temps est mise en avant. Le temps que pris pour mettre une action en place n'est pas le même temps que pour les jeunes. Travailler avec les jeunes prend du temps. Or, on est pressé de débiter un projet, le côté temps peut faire que l'on court-circuite la place des jeunes. Ex : HUY : action menée avec les 3 AMO, dans le contexte de la crise Covid, avec l'objectif de mettre en place le même projet en place à différents endroits en 1an, a été très compliquée au niveau du timing. C'est la même situation pour les contraintes de temps dans les projets FSE, où le lancement de projet se réalise sans avoir la décision du public. Pour des appels à projets qui sont lancés pour 1 an et avec l'acceptation est tardive du plan d'actions, cela complique encore les choses. Le temps pour l'action est dès lors raccourci.

Il faut donc réfléchir anticipativement à la participation.

A-S F : pointe la logique temporelle de l'appel à projets ; la question de la participation doit donc arriver tôt dans le projet. Les règles des appels à projet et des timings associés, peuvent nuire à la participation des jeunes.

Sébastien Hertens : Comment accepter qu'une priorité pour des professionnels ne le soient pas pour les jeunes ? Parfois alors, on outre passe ; il faut faire le deuil et ne pas imposer.

A-S F : Les priorités peuvent être différentes. La priorité des travailleurs sociaux, n'est pas forcément la priorité du jeune. Comment partir de la préoccupation des jeunes ?

Sébastien Hertens : Il arrive de travailler sur quelque chose qui parle aux jeunes, ensuite d'avoir un retour sur le terrain. Il y a parfois un décalage avec l'attente et le fantasme du travailleur social. Le travail de rue permet de confronter la pensée à la réalité.

Marc-Antoine Boursier : Confirme ce point de vue par un exemple dans le cadre d'un projet du conseil de prévention sur l'autonomie des jeunes ; un membre a fait le constat que le projet n'était pas la priorité des jeunes. L'action s'est dès lors orientée vers l'accrochage scolaire. Il faut pouvoir changer les priorités et adapter les projets mais cela entraîne des conséquences administratives. Comment rendre le système actuel plus malléable, pour que les projets puissent rester proches de la réalité du jeune ?

M.N : Lien - cette question est abordée dans le **chantier 2** – comment optimiser le 'circuit' de la prévention ?

Gaëlle Barvaux : relève le souci du rapport à la hiérarchie : les projets doivent être réfléchis à l'avance alors que des changements par rapport aux partenaires et aux jeunes arrivent. Par exemple, un projet du plan d'actions du Conseil de Prévention a pour but de travailler et de casser l'image négative du CPAS à l'extérieur, auprès des jeunes. Cette image négative est un frein à l'échange non seulement auprès des jeunes, mais également des autres services. C'est à tous niveaux.

Il faut aussi être attentif à la motivation du jeune qui vient pousser la porte du CPAS, le plus souvent soit les jeunes y sont tirés par leurs parents pour avoir de l'aide financière, auprès de l'assistante sociale des parents ; soit ils connaissent cela depuis toujours par le biais du vécu familial.

Parfois, mais le jeune n'a pas envie de rentrer dans des projets avec d'autres jeunes ...Il n'y a pas vraiment l'envie, ce qui pose problème et freine la participation du jeune.

A-S F : Le rapport égalitaire entre les jeunes et l'assistante sociale, est-ce possible dans un CPAS ? Quelles solutions mettez-vous en place ?

Gaëlle Barvaux : la cellule jeune du CPAS d'Arlon travaille peut-être autrement que d'autres services. Par exemple, on propose le tutoiement réciproque ; cela apporte une amélioration dans la relation, notamment chez les garçons. On essaye de casser les murs entre le CPAS et les jeunes.

On ne représente pas seulement le CPAS d'Arlon au Conseil de prévention, mais dans les faits, on ne peut pas représenter tous les CPAS et on le regrette.

Bertrand Pufalt : Le jeune et la famille souhaitent-ils ce rapport égalitaire ? La recherche du rapport égalitaire est-elle un 1er frein ? Ce rapport égalitaire est-il souhaité de tous ?

Ils cherchent une aide auprès d'une personne qui va la leur apporter. Il faut faire « avec et pas pour » ; ce qui est parfois difficile à accepter par les bénéficiaires qui veulent un résultat immédiat, une réponse immédiate à un problème. Piste : proposition de ligne du temps pour construire l'action mais au risque de perdre le public parce qu'il n'en a pas envie.

Par exemple pour les activités d'été collectives ; ils souhaitent du consommable. Se voir souvent et répéter sont des conditions à la participation.

Le jeune cherche la personne qui va pouvoir appuyer sur le bon levier pour débloquer la situation, pas forcément le rapport égalitaire dans ce cas. Il rappelle le rôle de l'intervenant qui est de soutenir, mais pas de faire à la place de l'autre. Cette pratique reste un élément central. Ex : aide au CV

A-S F – Sont-ils toujours demandeurs du rapport égalitaire ? Faut-il l'encourager ? Qu'ont-ils à y gagner ?

Bertrand Pufalt: quand on doit prendre contact avec un propriétaire pour trouver un logement, le jeune préfère que ce soit le professionnel qui téléphone car il estime qu'il est plus compétent.

La construction de l'action est importante. Les jeunes peuvent attendre une réponse immédiate à un problème, alors que nous allons pousser vers une production partagée. Il faut s'assurer que le jeune a envie de ce rapport égalitaire.

Pour le « qu'ont-ils à y gagner », il faut aussi poser une question. Si on prend par exemple, la sortie récréative. Est-ce une récompense ou fait-elle partie de la mise en place d'un projet pour accrocher le jeune ?

A-S F: Y a-t-il une différence entre l'aide individuelle et les projets collectifs ?

Bertrand Pufalt: oui, le collectif prend plus de temps dans la récolte du besoin, la construction de l'action. Le temps est un frein qui fait qu'on est plus raccord avec le besoin du jeune.

Vincent Léonard : concernant le rapport égalitaire, les appels à projets conditionnent et cadennassent le projet. Pour y arriver, on cherche à rester dans les clous. A certains moments, on se rend compte que l'on reste assez sourd à la participation du jeune ; on risque de décolorer l'action dans laquelle on s'est engagé si on suit le souhait du jeune. Condamné dans ce système, il existe donc peu de marge de manœuvre pour aller vers l'émergence de la créativité. Cela fait défaut à la participation égalitaire du jeune dans le cadre de projet soutenu par du 'mécénat'. Si les jeunes amènent de la créativité, qui peut ne pas être entendue, cela peut créer de la frustration et nuire à la participation.

A-S F : Il est important de rendre les appels à projets publics ; on doit parfois trop s'occuper à chercher des fonds. On amène un projet déjà pas fidèle au papier et en plus il est encore plus difficile de respecter l'interpellation de jeunes.

Pauline Lemal : relève la difficulté et l'importance de la mobilité ; il est difficile de se déplacer sur un grand territoire. C'est une difficulté qu'on rencontre dans tous les projets – ex. : question de la proximité par rapport à une gare, - dès lors les animations sont différentes. Cela crée un fossé avec les jeunes ; le timing est rendu compliqué et cela crée des inégalités. Si un projet est mis en place, il peut être difficilement accessible pour des familles précarisées. C'est un réel frein au rapport égalitaire et

un frein à la participation en raison des difficultés quotidiennes de mobilité et d'accessibilité. Cette réalité creuse, au quotidien, le fossé entre travailleurs et jeunes.

A-S F – Pour toute une série de raisons, certains jeunes ont plus d'accès à la participation que d'autres. Cela fait écho aux travaux menés dans l'atelier n°2 de la journée du lancement des Assises, le 13 mai 2022. Si l'accès est facilité, pour certains jeunes face aux éloignements géographiques et à l'accès compliqué à la mobilité, cela permet une implication plus ou moins active dans un rôle citoyen pour des actions suivies ; plus encore que pour de la participation ponctuelle.

Murielle Delcroix : ancienne déléguée au SAJ de Tournai, elle a constaté auprès des jeunes et des familles la crainte d'aller voir des professionnels (CPAS, SAJ, ...). Si cela se travaille à la base, ce sera plus facile par la suite. Les gens n'osent pas demander de l'aide, peur de l'engrenage. Les services font peur. Dans certains cas, si besoin de l'argent, c'est la contrainte qui les pousse à faire la démarche. Le rapport est donc inégalitaire à la base.

En outre, comment ne pas oublier la parole des plus jeunes et leurs besoins ?

Comment faire émerger la parole des tout-petits ? Suggestion d'ouvrir le groupe à l'ONE pour la prochaine séance ?

A-S F : propose le report de ce point en fin de séance - Qui inviter ? ONE

Vincent Léonard : La question du territoire est primordiale. Dans son cas, les questions de distance et de limite de territoire posent question. Il y a 53 minutes pour parcourir celui-ci d'un bout à l'autre au travers de 8 communes ... Parfois, on doit faire des choix. Malheureusement, on prend la décision de moins investir dans la petite région rurale (Vresse-sur-Semois), en raison des freins de distance et de temps. Pour beaucoup de services AMO, il y a davantage d'actions menées autour du siège social, ce qui entraîne inévitablement un manque d'aide ailleurs. L'étendue du territoire participe aussi au rapport inégalitaire.

A-S F - propose une **reformulation** : il y a une double définition du rapport inégalitaire : entre le jeune et le service et entre les jeunes par rapport à l'accès à la mobilité.

Vincent Léonard : Le rapport inégalitaire du point de vue du territoire a été renforcé lors de la pandémie pour des questions de mobilité, de logistique et de finances qui fait que l'action a été privilégiée dans certains territoires et pas d'autres.

Thérèse Dumst : Au CPAS, les conditions et le cadre pour avoir une aide financière fait que ce n'est pas un rapport égalitaire. Il y a la loi et l'interprétation de la loi. Le rapport égalitaire est recherché principalement par le biais des PIIS, on essaye de travailler étape par étape et on valide des petites victoires dans un engagement réciproque, qui permet le maintien des aides financières. Quand on travaille sur le projet individuel du jeune, il y a un engagement mutuel du travailleur social et du jeune. Ce travail participe à la construction du rapport égalitaire.

A-S F : relève que l'outil est utilisé tout à fait différemment selon les CPAS. Dans ce cas, le PIIS est alors un outil co-construit ; autour de la co-construction d'un réseau.

MN : On ne s'arrête pas quand le jeune tombe. Il est possible d'avoir des essais-erreurs, et surtout il est important d'appuyer les petites victoires.

Gaëlle Barvaux : La cellule « jeunes » du CPAS travaille avec des objectifs à minima, parfois très petits : sur leur but, leur projet de vie. Par rapport aux études, 1 échec ou 1 réorientation se discute au cas par cas. On sort du cadre, on définit des objectifs atteignables pour conditionner l'aide. On ne leur demande pas seulement de postuler chez Ferrero (grosse entreprise de la région) et basta. On ne les pousse plus uniquement vers le travail, on ne se braque pas sur cet objectif. On est dans du « ça se discute, ça se réoriente, ça s'adapte » et on tient compte du parcours du jeune.

Cédric Lammens : S'il y a bien un endroit où le rapport égalitaire n'est pas propice, c'est le SAJ : parfois, c'est toute la famille qui est en demande, parfois une seule personne, parfois c'est un envoi par le Parquet. Mais un rapport inégalitaire ne signifie pas un manque de respect ou une absence de mobilisation, ou encore une absence de travail avec la famille. En demande d'aide, perdue, dans les difficultés, la famille a besoin d'être sécurisée. Les familles sont parfois en difficultés et attendent une position non égalitaire. Une grande partie du travail, c'est de rassurer les familles sur ce qui va être fait pour permettre l'aide. Elles ont peur du placement, du jugement. Parfois les écoles ne se comportent plus de la même façon depuis l'intervention du SAJ. Il est donc important de rassurer et cela met du temps. On essaye d'œuvrer dans un travail de réseau ; c'est important que la famille comprenne dès le départ que c'est de l'aide, etc. Les représentations sont parfois véhiculées par les services de premières lignes. D'où l'importance du travail en réseau pour déconstruire les stéréotypes.

En outre, il y a beaucoup d'AMO à Bruxelles mais certaines communes n'en ont pas et certains jeunes ont des difficultés à aller en dehors de leur quartier.

Certaines AMO ne travaillent pas avec les SAJ et SPJ. On considère qu'il y a un regard un peu jugeant.

Le réseau AMO est fort étoffé à BXL, même si concentré, la difficulté de se déplacer existe également, même en version ville, même avec des petites distances (2km).

A-S F – Reformulation - Même s'il n'est pas toujours possible d'avoir un rapport égalitaire ; la prise en compte, la participation et la négociation sont possibles et peuvent se construire au fil du temps.

Nathalie Pierroux : La fonction d'agent de liaison est de créer du réseau entre les services et d'organiser des rencontres avec les services partenaires... Comment chacun peut rassurer les familles et changer la mauvaise image (CPAS, SAJ, ...) que les familles peuvent avoir ? Le SAJ peut rassurer par rapport au CPAS et vice et versa. C'est le travail pour démystifier les fausses idées ... Il faut rappeler les aides concrètes qui peuvent être apportées, le service social qui existe au-delà de de l'aide financière.

Muguet Poncelet : relève un frein, constaté dans le travail en SPJ, qui est de pouvoir repartir, retravailler, rebondir avec des jeunes qui ont eu un parcours en aide contrainte ; les services AMO ne sont pas toujours prêts à collaborer avec ces jeunes.

Un exemple, en Luxembourg, entre le SPJ et un service AMO, qui a accepté de penser le retour vers de l'aide générale. Il reste bien une difficulté de déjuridiciser par crainte du contexte de travail antérieur.

Il faut repenser le retour vers l'aide sociale générale. Le jeune n'est pas spécialement bienvenu parce qu'il y a des craintes dans le chef des professionnels des difficultés. C'est compliqué. Parfois, on a l'impression qu'on ouvre des possibilités à des jeunes facilement accessibles mais sans forcément aller chercher les jeunes qui en auraient le plus besoin.

A-S-F – fait le lien avec les **chantier 2** et **chantier 3**. Le circuit de la prévention et le retour possible après l'aide spécialisée mandatée, et, la relation et l'articulation entre les différents livres du code.

Bertrand Pufalt: En ce qui concerne la complémentarité des acteurs, ce qui peut être efficace, c'est la rencontre. Cela nourrit toujours le débat de voir les réalités de chacun. Cela permet de démystifier la représentation du travail de l'autre, de développer la vision inter services, c'est utile pour les professionnels dans l'intérêt des jeunes. Se voir, se parler et se donner l'opportunité d'échanger, n'est pas facilité par la réalité de terrain.

Exemple : le conseiller à Liège, par rapport au protocole SAJ/AMO, organise des rencontres avec les délégués qui permettent de mieux se connaître et de dépeussier le protocole. Pour rejoindre le souhait de Muguette Poncelet, nous espérons pouvoir le faire avec le SPJ. Travailler à une mise à jour de la charte est parfois plus facile avec SAJ que SPJ.

Vincent Léonard : La question du projet du jeune se pose, par exemple, quand il est en difficulté au niveau de sa santé mentale. Sommes-nous toujours prêts dans nos missions pour accueillir un jeune relevant de la santé mentale ? Axe plus thérapeutiques, est-ce notre rôle ? Quid de notre crédibilité ? On se met en difficulté de pouvoir l'accompagner. La validité de notre suivi est en question et peut aussi remettre en cause la dimension égalitaire. On refuse alors d'accompagner, d'où une inégalité entre les jeunes. Le travailleur social en AMO peut se tromper dans le travail qu'il va proposer, mettre en place une aide qui ne serait pas adaptée, d'où l'importance de travailler en réseau.

A-S-F – **Réorientation du débat**. La question de l'articulation est mise en évidence.

Quid de la participation en tant que telle ? Au niveau de la prévention éducative et au niveau de la prévention sociale ? Nous venons de débattre de la prévention éducative.

Quid par rapport à la prévention sociale, dans le cadre de projets ou d'activités de groupes pour la participation ? Comment permettre au jeune de s'impliquer dans son rôle de citoyen et d'acteurs ? Comment partir et co-construire avec les jeunes ? Participation collective par rapport à la prévention sociale ? Comment agir sur l'environnement social des jeunes et parvenir à des interactions plus sereines entre les jeunes et leur environnement social ? Et ce dans la mise en place, la réalisation et l'évaluation des actions.

Comment établir un rapport égalitaire entre les professionnels et les jeunes ? Beaucoup d'entre vous, d'entre nous, dans le volet de la prévention sociale travaillent sur la participation, le rôle à part entière du jeune-citoyen, l'émancipation par l'action ; sur la co-construction des dispositifs, qui permet après de développer leurs projets.

Référence au Livre 1er du Code – comment agir sur l'environnement social du jeune ? Vivre des interactions plus sereines dans la réalisation, la réflexion ...

Sébastien Hertsens : Comment aller vers les jeunes et pas toujours les mêmes ? Comment intégrer les publics, comment ne pas oublier la parole de certains ? Comment ne pas retomber sur ces mêmes jeunes, faire en sorte que ce ne soient pas toujours les mêmes, ceux qu'on appelle de 'bons clients', les participants acquis à la cause, ceux dont la participation est récurrente. C'est la question du bon client ; ne travailler qu'avec les jeunes demandeurs. Comment intégrer ceux qui capotent ? Il ne faut peut-être pas exiger la même participation, comment ne pas toujours travailler avec les autres ? On doit aller vers eux ; ceux qui n'ouvriront pas la porte du service ; il ne faut peut-être pas attendre que les jeunes viennent à la porte.

Les MJ ont une vraie expertise en matière de processus de participation (CRACS).

A-S F - Pourquoi toujours les mêmes jeunes ? Qui participe et représente ? Cela s'apparente-t-il à une véritable expertise de la participation ?

Gaëlle Barvaux : Qu'est-ce qu'on fait quand ils n'en ont vraiment pas envie ? Il faut aller chercher les jeunes pour les accompagner dans les démarches. Que faire quand ils ne viennent pas, quand ils ne ne répondent pas. Les problèmes de santé mentale augmentent. Sur la province, il y a eu un « appel d'air » du fait qu'il n'existe qu'un seul abri de nuit... Exemple d'une jeune de 15 à 18 ans en errance ; avec problème de drogue et assuétude aux jeux ; elle n'avait pas envie de faire des démarches. Certains jeunes ne veulent que l'aide financière et administrative, mais n'ont pas pour autant l'envie de s'investir dans un projet ... Malgré les dettes qui tombent, ils ne comprennent pas. Les problèmes de santé mentale et d'assuétudes sont en augmentation.

Que fait-on quand tous les canaux possibles ont été utilisés et qu'il n'y a pas de réaction des jeunes ?

A-S F - propose de débattre de la participation : Comment fait-on ? Est-il indispensable de faire participer toute forme de publics à des actions de prévention ? Si oui ? Cela fait-il sens ou non ? Comment fait-on pour intéresser le public ? Y a-t'il des solutions concrètes ?

Noé Peeters : Cela donne l'impression que l'on réfléchit à des projets, qu'ensuite seulement on pense à intégrer les jeunes dedans. Il faudrait partir de ce que les jeunes souhaitent (Quels sont vos problèmes ? Et que fait-on pour ça ?) ; S'adapter au fil du temps en menant des projets plus ouverts ; il me semble que mener des projets plus locaux pour travailler sur un projet autour du jeune dans son milieu de vie est porteur.

A-S F : **reformulation** – le fait de travailler à un niveau plus local des projets sans timing prédéfini facilite la participation.

Vincent Léonard : La difficulté est la mobilisation du public. Il relève le besoin d'user de stratagèmes pour 'appâter le jeune'. Comment le faire ? Il faut proposer quelque chose d'attractif et permettre aux jeunes d'aller vers et de le mettre en mouvement. Cela peut mettre le travailleur en difficulté de faire participer

A Dynamo, nous constatons que la fréquentation des permanences diminue. Il est nécessaire d'aller là où les jeunes sont. Dans les écoles en journée, cela ne suffit pas. On y va mais, mais il faut alors que ce soit dans un thème qui rentre dans un cours. Et après l'école, dans les lieux où les jeunes passent et zonent. Comme action, on peut citer « les amoureux des bancs publics » ; lieux d'ailleurs désertés ou mal utilisés. Il faut ouvrir un espace d'échanges dans leurs milieux de vie, mais se pose la question de la créativité.

La question fréquente des jeunes est ‘vous offrez quoi’ ? La notion de consommation rentre en ligne de compte, avant d’être dans l’implication.

Le travail est fatigant, il peut parfois provoquer un essoufflement. Le processus est trop long avant que le résultat ne se produise et soit visible.

A-S F : *Elle sort du rôle d’animatrice, pour reprendre la casquette de directrice de l’AMO et partager une expérience -*

L’AMO Passage a eu cette opportunité via un appel à projets de rentrer « un projet, sans projet » au CP. Dans une logique de propension ; voir **Sébastien Hertsens** ; dans le cadre du travail social de rue, nous partons d’une page blanche, ‘pas de projet, sans participation des jeunes’. Méthode : support d’une caméra pédagogique et de vidéos, ensuite, on montre aux jeunes le résultat pour permettre le feedback. Dès lors, on ne lance pas d’actions tant que les jeunes n’ont pas pris connaissance.

Exemple associé : dans le cadre de plaintes de la ville de Namur : il a fallu 1an pour rédiger une lettre avec les jeunes pour que finalement 2 échevins viennent en rue seulement après 1an et demi. Lettre d’interpellation, organisation de la rencontre puis transformation de la plainte en demande et rencontre des échevins en travail de rue

A-S F – réorientation - des actions possibles en termes de participation à des actions de prévention ?

Sophie Vilain XIII : *Elle précise l’axe de son intervention – Elle tente d’apporter un éclairage de son point de vue, elle met le focus sur des notions quand on parle des publics ‘en santé mentale’.*

Il faut parler de la santé en générale, celle qui englobe la santé physique, mentale et sociale. La plupart des personnes, et des jeunes sans doute, se trouvent au croisement des situations. On évoque trop fréquemment les troubles, les pathologies, sous le concept de santé mentale ; or c’est un concept positif (l’OMS dit qu’il n’y a pas de santé sans santé mentale). On devrait parler de bien-être ou au contraire de mal-être lorsque la Santé mentale est en péril. Tous les jeunes dont on s’occupe sont dans le doute, dans le questionnement, mais pas nécessairement dans le mal-être. Le bien-être est à rechercher dans les différents domaines de la vie ; il faut trouver des maillages pour que les services répondent aux besoins fondamentaux des jeunes qui sont en recherche d’équilibre et d’une forme de bien-être. L’aide à la jeunesse apporte une aide complémentaire.

Il faut différencier ce qui est de l’ordre de la pathologie et ce qui est de l’ordre du bien-être.

A-S F – y-a-t’il un lien évident entre le bien être et la capacité de participation ?

Sophie Vilain XIII : Oui, seule la personne en situation est la personne experte de ses besoins.

A-S F- comment offrir cette propension pour aller mieux ?

Sophie Vilain XIII : On ne peut pas agir si on ne passe pas par l’expression et la facilitation de cette expression. C’est nécessaire. Il faut inciter et soutenir l’expression ; soutenir la créativité (par la culture, art ...) ; inciter les jeunes à s’exprimer ... On a besoin d’être renforcé par le monde de la culture, qui n’est pas focalisé sur le parcours du jeune (les failles éventuelles qui peuvent être de différents ordres). La plupart des jeunes peuvent s’exprimer, d’une manière ou autre si on leur en donne les moyens.

La plupart des jeunes sont en capacité de dire ce qu’ils veulent ... Il y a des jeunes qui pédalent dans la semoule et qui ne savent pas à quels services s’adresser. Certains le font parce qu’un parent le leur demande. Pour certains, il y a un problème d’ancrage dans la vie et dans la réalité. La demande doit être construite avec un message adapté pour obtenir une réponse quand cela fait sens.

Il y a un maillage important à faire entre les services de l'AJ et les autres secteurs, d'autres travailleurs doivent pouvoir se pencher sur les situations avec leur expérience.

Jeanine Lehaut : Elle réagit par rapport au témoignage de **Gaëlle Barvaux**.

Elle prend en exemple un échange qu'elle a eu avec une petite fille de 6 ans.

A la question qu'elle posait : 'Qu'est-ce que tu as envie de faire plus tard ?' L'enfant lui a répondu : 'Rester chez moi'

Il s'agit d'une situation où un jeune enfant est déjà marqué par la vie. La réponse reflète l'envie de ne pas se mettre en position d'échec pour éviter une mise en danger. Le meilleur moyen est de ne rien faire, alors qu'elle a plein de capacités ...

Ce qui est important, c'est l'estime de soi, on en a besoin pour pouvoir s'exprimer et être reconnu dans son individualité.

Elle précise qu'elle a de l'expérience dans l'individuel. Elle revient sur l'exemple de **Gaëlle Barvaux**. Le lien est possible à créer avec tous les jeunes, mêmes à travers les actions collectives.

Gaëlle Barvaux : Elle réagit et partage les points de vue de **Janine Lehaut** et **Noé Peters**.

A la base, il y a pour commencer la reconnaissance de la problématique par le jeune. Ce qui n'est pas un acquis. Il y a un questionnement du jeune 'Que veux-tu faire ?' Il est fréquent qu'il n'y ait pas d'attente. Elle fait état des jeunes dans le profil de NEETS et du repli sur soi. Le souci c'est quand le jeune n'a aucun problème, pas d'objectifs. C'est la société qui a un problème avec eux. On est parfois face à nos limites ...

Sébastien Hertsens : Il faut travailler le terreau, avant de faire pousser. C'est un processus. Le travail collectif est une bonne porte d'entrée ; le terreau est le travail de rue. Il faut pouvoir travailler à instaurer un climat de confiance avec le jeune, de même que la valorisation du jeune au quotidien.

A-S F - dernières questions – lors de l'atelier du 13 mai, nous avons abordé le fait que le public vulnérable est peut-être moins habitué, se sent moins légitime pour s'engager dans des démarches participatives collectives. Quels sont les pédagogies, outils, moyens, méthodologies pour favoriser la participation, quand elle ne va pas de soi ? Quels moyens utiliser pour favoriser la participation ? Le travail de rue, le collectif, la culture ...

Avez-vous des idées d'actions possibles pour favoriser la participation ?

Murielle Delcroix : Elle revient sur les avantages d'appel à projets comme le Post Covid et les liens possibles avec les services de la culture.

Dans le cadre du plan d'actions, il y a des projets en lien avec la culture et l'expression, via l'art. 27 ; Organisation de stages avec des jeunes de différents services, public mixte. L'éducateur de chaque service doit être présent. Belle participation et expression avec de nouvelles techniques, avec de nouveaux jeunes, ... Le mix est extraordinaire et étonnant. C'est une belle réussite. La participation coulait de source dans ce contexte de mixité et de culture. L'articulation avec le secteur culture est intéressante pour mixer les jeunes et facilite l'expression au travers de la culture.

Pour les porteurs de projets, cette démarche a ouvert des accès vers un public de jeunes qu'ils ne connaissaient pas.

A-S F : – Comment aller chercher les jeunes qui ne veulent pas participer ? Jusqu’où aller ? La question est en suspens, et est retenue.

Murielle Delcroix : Qu’est-ce qu’il a à gagner à participer ?

Julie Pani : Comment faire pour être là ? Pistes : collaboration avec une maison de quartier, délocalisation des permanences. Essai via la bibliothèque, mais il ne s’agit pas des publics qui sont en demande d’aides. Aller vers les jeunes ailleurs que chez nous. Le service AMO est en lien avec le CPAS de Mons pour des échanges réguliers avec les assistants sociaux, mais cela n’est pas suffisant. Elle rejoint le constat relayé avant, sur les permanences qui ne fonctionnent pas. Comment faire pour être pour là pour les jeunes ? Elle met en avant le fait de s’appuyer sur les lieux existants, les maisons de quartiers.

A-S F : Idée de créer un partenariat avec d’autres services et de délocaliser les actions, exemple des maisons de quartiers, pour accéder à d’autres publics.

Marc-Antoine Boursier : Il complète le retour, en allant un peu plus loin sur les activités ‘culture’.

Ex : activité clownesque, ouverture à de activités culturelles, sont des actions qui fonctionnent bien.

Il revient sur la **question du rapport égalitaire entre jeunes et professionnels**.

Comment accepter qu’une priorité pour les professionnels ne soit pas forcément celle des jeunes ?

Ne devrait-on pas faire le deuil de ce rapport égalitaire ? Un rapport inégalitaire ne peut-il pas faire

levier vis-à-vis du jeune ? Est-il possible d’installer et percoler un rapport le plus égalitaire possible en

poussant nos frontières et cassant les/nos « codes » pour envisager nos actions avec les jeunes ?

Doit-on favoriser cette participation à tout prix ?

Notion de consommation pour après aller vers la prévention.

Quid de la légitimité du suivi AMO en cas de problème de santé mentale / handicap ?

Il est nécessaire d’aller vers d’autres secteurs, d’ouvrir les champs des possibles dans la collaboration.

A-S F : **Reformulation** - 3 questions qui devraient être approfondies

- Le rapport égalitaire, rapport est un objectif en soi ?
- Que faire avec ceux qu’y n’en veulent pas ?
- Qu’est que les jeunes ont à gagner à participer ?

6. Identification des personnes ressources par rapport aux questions qui nous occupent à inviter à la prochaine séance, par **Martine Nothomb**

Qui pourrait nous aider à cerner au mieux les questions, les problèmes à résoudre et à identifier des actions possibles ?

→ **Brainstorming** :

L’ONE projet Parentines en collaboration avec SOS-Enfants, l’ONE de Mons, SAJ

Sébastien Hertsens : Fédération des Maisons des jeunes

Muguette Poncelet : ONE : service de la prévention et action psycho-sociale ; accompagnement de tous les jeunes ; focus maman 14/15 ans. Françoise Dubois ? Idée de partenariat via la commission maltraitance.

Sophie Vilain XIV : PSE pour apprendre à participer et s’exprimer dès le plus jeune âge.

Bertrand Pufalt : un représentant des P-F intersectorielles ? n peut s'appuyer sur l'expertise des facilitateurs.

Noé Peeters : A des collègues issus de l'enseignement.

Mugette Poncelet : Ce qui est mis en place pour éviter l'exclusion. Un académique ?

A-SF : l'enseignement, Qui ? Un directeur d'école ? Identifier une école qui a un projet spécifique : école citoyenne ; Bruno Derbaix. Voir un reportage sur une école bruxelloise basée sur la participation dans cash investigations.

Sébastien Hertsens : ambassadeurs d'expression citoyenne : joutes verbales.

Céline Mohnen : Académique : Jean-François Guillaume, ancien expert du CAAJ et professeur de sociologie. A mené une recherche dans le cadre d'un projet du CAAJ d'Arlon : « La participation des jeunes à travers la création artistique et culturelle ».

A-SF : Témoins du vécu du RWLP

Cindy Cherif : AIFRIS Congrès du 4 au 8 juillet 2022 sur la parole des usagers et la participation sociale. Rendre visible l'invisible ?

Thème : « Paroles, expertises et participation des usagers. Rendre visible l'invisible ».

Qui peut encore être disponible ?

→ **consensus autour des personnes/secteurs à inviter**

A-S F : Propositions retenues

RWLP	ONE	Enseignement (facilitateurs)	Bruno Derbaix Ambassadeurs d'expression citoyenne	MJ
------	-----	------------------------------	--	----

7. **Organisation pratique des prochaines réunions : dates et lieux, par Anne-Sophie Fontaine**

Marc-Antoine Boursier : est-il envisageable de prévoir une question par séance ?

A-SF : Trop compliqué. Un canevas a été prévu en comité de pilotage. C'est le même pour tous.

Pour le calendrier 2022-2023 :

14/10 de 9h30 à 12h00 lieu en questionnement ?

9/11 de 9h30 à 12h00. Date à revoir en raison de problèmes de mobilité liés à la grève nationale.

31/01 de 9h30 à 16h.

Rappel : si dans le processus vous deviez être absent, sachez que vous faire état de vos remarques sur base des projets de PV non validés qui vous seront transmis, en renvoyant vos retours à l'adresse mail : prevention.arlon@cfwb.be

Lieu : Namur (ou proximité),

Mobilité : envoyer un mail si besoin ou offre de co-voiturage, navette à partir de la gare. En renvoyant vos retours à l'adresse mail : prevention.arlon@cfwb.be

La séance est clôturée, Merci à tous de votre participation.

Rapporteuses :

Céline MOHNEN et

Jennifer BERGMANN,

Service de la prévention du
Luxembourg